

à M le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

objet : Demande de vœu au Conseil municipal en vue de la déclaration de la commune de
en Zone "Hors TAFTA" et "Hors CETA"

M le Maire,

Je suis très inquiet à propos des négociations en cours concernant le Grand Marché transatlantique entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'une part, et l'UE et le Canada d'autre part. Je souhaite attirer votre attention sur les dangers qu'il peut représenter pour la Commune, que je vous propose de déclarer Zone "Hors TAFTA" et "Hors CETA".

Négocié depuis juillet 2013, le TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*)¹ est **un projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis**. C'est la Commission européenne qui négocie, sur la base d'un mandat qui lui a été conféré par les 28 gouvernements de l'UE. Cet accord de libre-échange devrait passer devant le Parlement européen et le Parlement français en 2017.

Le CETA (*Comprehensive Economic Trade Agreement*)² **entre l'UE et le Canada** est le "petit frère" du TAFTA. Plus avancé, la version finale a été rendue publique le 29 février 2016 ; il devrait passer devant le Parlement européen à l'automne 2016.

Ces négociations sont toujours menées **en toute opacité**, à l'encontre des pratiques démocratiques, malgré la volonté d'ouverture et de transparence affichée par le secrétaire d'État au commerce M. Matthias Felk.

Le TAFTA et le CETA ont pour but de **lever toutes les barrières** au commerce et à la création de profits pour les multinationales. Cela concerne les droits de douanes mais aussi tous les « *obstacles non tarifaires* » : les normes sanitaires, alimentaires, environnementales, sociales, techniques, etc., mises en place par les réglementations et législations des Etats.

Les conséquences du TAFTA et du CETA dans la vie quotidienne des citoyens sont nombreuses. En agriculture et dans le domaine de l'alimentation, OGM, viande aux hormones et antibiotiques, poulets lavés au chlore pourront être importés en Europe malgré le principe de précaution. Souffrant déjà de la crise agricole, les agriculteurs seront fortement impactés par le

1 Les appellations sont nombreuses : TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*), PTCI (*Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement*), TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), Traité transatlantique, Partenariat transatlantique.

2 En français : Accord Economique et Commercial Global.

rouleau compresseur US. Contre l'environnement, l'exploitation du gaz de schiste sera désormais possible en France, et les normes de protection sanitaire seront démantelées. Vu le droit du travail aux Etats-Unis, l'alignement sur le moins-disant social remettra en cause ici le salaire minimum et les droits syndicaux. Services publics, culture, etc., aucune protection ne résistera à cet alignement vers le bas. Et les collectivités locales sont aussi concernées.

L'autre volet de la dangerosité du TAFTA et du CETA se trouve dans la mise en place de cours d'arbitrage privées - l'**ISDS** (*Investor-State Dispute Settlement*) – dans le règlement des différends "Investisseurs - État" : les entreprises transnationales pourront poursuivre un État lorsqu'une décision publique, **à quelque niveau que ce soit**, aura pour conséquence de porter atteinte à leurs « *attentes légitimes* ». Ce mécanisme leur permettra de contester des politiques publiques légitimes, démocratiquement décidées, prétextant qu'elles contraignent l'activité des entreprises ou qu'elles limitent leurs bénéfices espérés. La procédure s'opérera devant une juridiction privée, contournant les juridictions nationales et européennes publiques.

Dans ce mécanisme d'arbitrage, les collectivités locales sont en première ligne : dans le TAFTA, les articles 4, 23, 24, 27 et 45 du mandat européen précisent que les termes de l'Accord en négociation s'appliqueront **aux municipalités et aux autres collectivités territoriales**. Il pourrait leur en coûter des millions d'euros en frais de justice et d'indemnisation, et ce bien qu'elles n'aient jamais été consultées sur l'opportunité de mettre en place ce mécanisme. Les élus locaux qui voudront réguler dans l'intérêt public risqueront de se voir poursuivis par des entreprises d'outre-Atlantique.

Le résultat : un encadrement de l'action publique locale encore plus étroit qu'actuellement, des marges de manœuvre réduites pour les municipalités, et l'accroissement des inégalités sociales et écologiques entre les citoyens comme entre les territoires.

Proposition de vœu :

Je demande au Conseil municipal de d'émettre un vœu qui :

- **demande** l'arrêt des négociations sur le TAFTA et le CETA.
- **demande** que l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA soient diffusés publiquement.
- **demande** l'ouverture d'un débat national sur ces projets impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles et associatives et des citoyens à ce débat.
- **refuse** toute tentative d'affaiblissement du cadre réglementaire national et européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs, de défense des services publics.
- **décide** de déclarer symboliquement le territoire de la commune de..... comme "Zone Hors-TAFTA et Hors-CETA".

Je vous prie d'agréer, M le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

PS : Prière d'avertir le Collectif Stop Tafta 14 de votre interpellation et de son résultat à calvados@collectifstoptafta.org ou Collectif Stop Tafta 14, c/o Attac14, Maison des solidarités, 51 quai de Juillet, 14000 Caen